

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le 29 mars à 20 H 30, le Conseil Municipal de SAINT-AIGNAN, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CARNAT, Maire, en session ordinaire.

« Mes Chers Collègues,

Une fois de plus, une fois de trop, notre pays a fait l'objet d'une attaque barbare de la part du terrorisme radical islamique.

Cet attentat a démontré, si cela était nécessaire ô combien notre pays compte parmi ses rangs, au sein des forces de l'ordre, des hommes dont l'esprit du sacrifice est réel. En effet, nous nous devons, nous élus de la République, garants des règles fondamentales de notre pays rendre hommage au sacrifice du Colonel Arnaud BELTRAME.

Nous, élus de la République, nous nous devons de rendre hommage à la Gendarmerie Nationale, qui est en deuil en perdant l'un des siens.

Le Colonel Arnaud BELTRAME incarne l'esprit français de la Résistance en ayant donné sa vie pour sauver un otage.

Il rappelle à notre pays les heures noires des guerres et de l'occupation qu'ont connues nos aînés.

*Les Français doivent se resserrer en ces moments autour des valeurs qui font la grandeur et la légitimité de notre Pays dans le monde : **La Liberté, L'Égalité et La Fraternité.***

Enfin, nous nous devons d'avoir une pensée aux trois autres victimes : Hervé SOSNA, Jean MAZIERES et Christian MEDVES, inhumés ce jour.

Mes Chers Collègues,

Au sein de cette assemblée, nous nous sommes disciplinés à ne pas faire de politique stérile, ni même de faire allusion à des événements nationaux ou internationaux, n'ayant que pour but de se concentrer au développement et au « Bien vivre ensemble à SAINT-AIGNAN ».

Ce soir, je ferai une exception. N'y voyez aucune récupération politique de ma part. mais je me dois, comme premier magistrat de cette ville, rendre hommage à cette dame de 85 ans, Mireille KNOLL, tuée en raison de ses origines.

Ce meurtre ne peut que raviver des inquiétudes sur l'antisémitisme en France.

Nous nous devons, nous élus, être les remparts de cet obscurantisme barbare qui gangrène notre pays.

Je vous demanderai, mes Chers Collègues, d'observer une minute de silence à la mémoire de notre résistant le Colonel Arnaud BELTRAME, aux trois victimes de l'attentat de THÈBES, à Madame Mireille KNOLL. »

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs Éric CARNAT, Claude SAUQUET, Nathalie DUBOIS, Xavier TROTIGNON, Zita GOMES DE SA, Guy ROUSSEAU, Stéphanie ROLAND, Annie DASSISE, Gérard LABERGÈRE, Karine GAULTIER, Jocelyne PELTIER, François BODIN, Christelle CLÉVIER, Éric BOUCHER, Arlette LACÔTE, Denis BLONDEL, Charles DRION, Marinette BODIN, Alain MÉTIVIER

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur Christian JACQUIN, ayant donné pouvoir à M. CARNAT
Monsieur Jérémy FOURNIER, ayant donné pouvoir à M. SAUQUET
Madame Adeline MAYEUX, ayant donné pouvoir à Mme ROLAND
Madame Florence DELÉTANG, ayant donné pouvoir à M. DRION

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. M. Alain MÉTIVIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE SÉANCE :

Le procès-verbal de la dernière séance a été distribué et affiché. Aucune observation n'étant apportée, il est approuvé à l'unanimité.

DÉCISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Déclarations d'intention d'aliéner déposées par Me TAPHINAUD, pour le compte de :

- M. Brice AUGEREAU & Mme Aline QUOD, relative à un immeuble situé 117 Chemin de la Cendrinière, cadastré AT 113-114-142. **Non préemption.**
- M. François BUNEL, relative à un immeuble situé 7 rue Pierre Sudreau, cadastré AH 90. **Non préemption.**
- M. Jean-Pierre KLING, relative à un immeuble situé 21 rue de la Pêcherie, cadastré AB 148. **Non préemption.**
- M. et Mme Christophe TIXIER, relative à un immeuble situé 631 route d'Orbigny, cadastré AW 484-489. **Non préemption.**
- Consorts BRUN, relative à un immeuble situé 34 rue de Vitré, cadastré AY 119-122-125-206-207-209-210. **Non préemption.**
- M. et Mme Claude PETIT, relative à un immeuble situé 8 rue Constant Ragot, cadastré AB 26. **Non préemption.**
- M. Georges BROWN, relative à un immeuble situé 2 rue des Cours de Meusnes, cadastré AB 320. **Non préemption.**

14-18 : FISCALITÉ DIRECTE

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de maintenir, les taux actuellement en vigueur, pour 2018, à savoir :

* Taxe d'habitation : 11,87 %

* Foncier bâti : 27,18 %

* Foncier non bâti : 61,93 %

15-18 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire et après examen par la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'allouer, pour 2018, les subventions suivantes :

DEMANDE DE SUBVENTIONS 2018	Attribué 2017	Demande 2018	Projet 2018	Attribué 2018
SPORTS	19 950,00 €	23 197,00 €	19 681,00 €	19 681,00 €
Ecole de Rugby	300,00 €	400,00 €	300,00 €	300,00 €
Handball	2 800,00 €	3 000,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €
Badminton	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Foyer Laïque Tennis de Table	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
USSAN Foot	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Judo	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Aïkido	200,00 €	600,00 €	200,00 €	200,00 €
CAM Vallée du Cher Controis	2 300,00 €	2 500,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €
	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Espoir Cycliste St Aig/ Noyers	800,00 €	1 216,00 €	800,00 €	800,00 €
Club Cyclotouriste	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €

Les Randonneurs	200,00 €	200,00 €	300,00 €	300,00 €
Club de Voile des Trois Provinces	300,00 €	350,00 €	300,00 €	300,00 €
Canoë Kayak	200,00 €	1 000,00 €	200,00 €	200,00 €
Aviron Club Val de Cher St Aignan	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Pétanque Club	500,00 €	800,00 €	500,00 €	500,00 €
Amicale des Pêcheurs	700,00 €	700,00 €	700,00 €	700,00 €
Haltérophilie	200,00 €	350,00 €	200,00 €	200,00 €
Société de Tir	300,00 €	500,00 €	300,00 €	300,00 €
Compagnie des Archers	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Ecurie 41 (Rallye Vallée du Cher) (trop perçu 2016)	350,00 €	625,00 €	625,00 €	625,00 €
Tour du Loir et Cher	n' est pas passé à St Aignan	356,00 €	356,00 €	356,00 €
Kore Art	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
Krav Maga	200,00 €	500,00 €	200,00 €	200,00 €
CULTURE	17 400,00 €	19 250,00 €	13 050,00 €	13 050,00 €
La Musique des 3 Provinces	3 450,00 €	3 300,00 €	3 450,00 €	3 450,00 €
Club Echecs	300,00 €	600,00 €	300,00 €	300,00 €
Cercle Généalogique	100,00 €		0,00 €	0,00 €
Amicale Philatélique	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Les Abeilles	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Foyer Laïque	6 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €
Art'Hist	400,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €

Compagnie Jazz	2 100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Grand Angle	700,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Asso Arlequin	300,00 €	6 000,00 €	300,00 €	300,00 €
Les Nouveaux Jardiniers	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Agora sur Cher	300,00 €	900,00 €	300,00 €	300,00 €
MEDIATOR	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ZAMZAREC	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Les Peintres de l'Espoir			250,00 €	250,00 €
SOCIAL	750,00 €	800,00 €	750,00 €	750,00 €
Association Echange	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Restaurants du Cœur	300,00 €	500,00 €	300,00 €	300,00 €
Banque Alimentaire Loir & Cher	100,00 €		100,00 €	100,00 €
Vie Libre	50,00 €		50,00 €	50,00 €
SCOLAIRE	7 320,00 €	6 360,00 €	6 590,00 €	6 590,00 €
Ecole élémentaire				
122 élèves x 10 €	1 800,00 €	1 220,00 €	1 230,00 €	1 230,00 €
Coopérative scolaire		500,00 €	500,00 €	500,00 €
Ecole maternelle				
62 élèves x 10 €	880,00 €	620,00 €	590,00 €	590,00 €
Coopérative scolaire		250,00 €	250,00 €	250,00 €
USEP	1 500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Collectif des Parents d'Elèves	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Lycée BOISSAY (40€/ élève)	40,00 €		par élève	par élève
Maison Familiale du Lochois (40 €)	80,00 €		par élève	par élève
Collège(20€/ enfnts)	1 660,00 €	1 760,00 €	1 760,00 €	1 760,00 €

CAMPUS DES METIERS INDRE ET LOIRE	0,00 €	80 € / élève	80,00 €	80,00 €
CFA41	420,00 €	60€/eleve	240,00 €	240,00 €
BTP CFA Loir et Cher	140,00 €	70 € / élève	140,00 €	140,00 €
ANIMATION	2 000,00 €	3 800,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Comité de Jumelage	2 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Echange scolaire		1 300,00 €	0,00 €	0,00 €
LOISIRS / PREVENTION / SANTE	900,00 €	1 255,00 €	1 155,00 €	1 155,00 €
Association des DGS	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Auto club du Jovial Collect	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Association des Conciliateurs	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Association Prévention Routière	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Sologne Nature Environnement	75,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Souvenir Français	75,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Secours Catholique	75,00 €	100,00 €	75,00 €	75,00 €
Le Petit Coup de Pouce	75,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €
ANACR	75,00 €	300,00 €	75,00 €	75,00 €
JALMALV 41	75,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
ASEPT			150,00 €	150,00 €

Pour les demandes importantes, le Conseil Municipal étudiera chaque cas. Monsieur le Maire souligne la nécessité de faire une estimation de l'aide matérielle fournie par les Services Techniques (heures camions, matériels, agents) en plus de l'aide financière.

16-18 : BUDGET 2018

Le Conseil Municipal, par 19 voix « pour » et 4 abstentions (Mme DELÉTANG, Mme BODIN, M. BLONDEL, M. DRION),

APPROUVE le budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement :	4 433 137,90 €
Section d'investissement :	1 868 840,25 €

Dépenses d'investissement :

150 363,18 € sont destinées aux restes à réaliser.

Sont prévus 800 000 € de travaux nouveaux pour 2018, se décomposant comme suit :

- ◆ Champs Gérons : travaux de voirie et réseaux pour viabilité de parcelles où seront construits 12 pavillons locatifs
- ◆ Eclairage public : poursuite du programme pluriannuel de rénovation
- ◆ Mise en valeur du chevet de la Collégiale par aménagement d'une placette après démolition maison 14 rue Constant Ragot
- ◆ Travaux de rénovation de voiries existantes (place Wilson, rue Emile Zola, rue Jules Ferry...)
- ◆ Aménagement d'un espace de glisse près de la Maison des Jeunes.

Monsieur DRION fait remarquer qu'il n'est pas débattu des grands travaux de voirie en commission.

Monsieur le Maire fait remarquer que la contribution communale versée au SDIS est de 92 900 €. La Commune de Noyers, dont la contribution s'élève à 65 000 €, va être dotée d'un centre de secours, pour un montant de 2 M €...

17-18 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE À UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a déposé, à titre personnel, un dossier pour des travaux d'urbanisme.

L'article L422-7 du Code de l'Urbanisme stipulant que :

« Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom propre, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Le Conseil Municipal doit désigner un Conseiller Municipal pour signature de ce dossier.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CONFIE cette délégation de signature à Madame Arlette LACÔTE.

18-18 : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AUPRÈS DE LA CLECT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la fusion des Communautés de Communes Val de Cher-Controis et du Cher à la Loire, le Conseil Municipal est appelé à désigner un nouveau délégué pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de procéder au vote à main levée.

Est candidat : M. Xavier TROTIGNON

Avec 22 voix, M. Xavier TROTIGNON est élu pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

19-18 : VŒU PORTANT SUR L'AVENIR DU TRANSPORT FERROVIAIRE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient le Conseil Régional Centre Val de Loire qui, lors de sa séance plénière du 22 février, a :

- ◆ Dénoncé sans réserve les propositions du rapport Spinetta d'un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité ;
- ◆ Exprimé sa totale incapacité financière pour intervenir demain en lieu et place de l'État au-delà des efforts déjà réalisés pour l'entretien et la sécurisation du réseau ferré de proximité ;
- ◆ Condamné le démantèlement par l'échelon national de politiques publiques essentielles pour l'aménagement équilibré du territoire ;
- ◆ Demandé au Gouvernement de ne pas suivre cette voie et à proposer, au contraire, une stratégie de régénération du réseau ferroviaire afin de le pérenniser ;
- ◆ Interpellé l'ensemble des parlementaires de notre Région afin qu'ils ne soutiennent pas, le moment venu, une loi qui viendrait condamner ces lignes de proximité et d'aménagement du territoire.

Monsieur DRION fait part de sa surprise quant au sujet soumis au Conseil Municipal et s'interroge sur l'opportunité d'évoquer en ce lieu n'importe quel sujet de société. Ce à quoi Monsieur le Maire répond qu'en l'occurrence il s'agit d'un élément majeur et structurant de l'aménagement de notre territoire rural qui ne peut pas laisser indifférent.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

Site Patrimonial Remarquable (ex Secteur Sauvegardé) :

L'élaboration du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) n'est pas encore arrivée à son terme.

Mardi 20 mars, une réunion a eu lieu avec un inspecteur général du Ministère de la Culture. Il nous a conseillé de compléter notre document de plusieurs annexes avant de le soumettre à la Commission Nationale.

Il a donc été convenu de prolonger l'instruction du dossier jusqu'en décembre 2019.

Limitation à 30 km/h en centre-ville :

En plus de l'hyper-centre où la vitesse est déjà limitée à 30 km/h, les quais Jean-Jacques Delorme, Jean Jaurès et la rue Maurice Berteaux seront également soumis à cette mesure pour des raisons de sécurité.

Acquisition bus scolaire :

La Commune va racheter au SIVOS SEIGY-CHÂTEAUVIEUX-COUFFY un bus d'une capacité de 30 personnes, correspondant largement à l'effectif d'une classe (prix 25 000 €).

Vidéo-protection :

Dans le cadre de l'équipement complémentaire du système de vidéo-protection, une caméra de lecture de plaques d'immatriculation (LAPI) sera installée au niveau de la piscine.

Manifestations sportives :

Madame DUBOIS fait part des manifestations sportives :

- ◆ 08 avril : Course cycliste « Souvenir Jacques Carette »
- ◆ 15 avril : Tour du Loir-et-Cher
- ◆ 22 avril : Rando cyclo
- ◆ 26 mai : Rallye de la Vallée du Cher

À Monsieur BLONDEL qui fait une remarque sur le mauvais état du stade, Madame DUBOIS confirme que des travaux seraient nécessaires. Des devis sont en cours.

Manifestation culturelle :

Dans le cadre de « Festillésime », Monsieur TROTIGNON indique que la « Compagnie du Hasard » se produira à SAINT-AIGNAN le 06 avril à 20 h 30, à la Salle des Fêtes, avec la pièce « Le dernier songe de Shakespeare », de Bruno CADILLON, d'après SHAKESPEARE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.